

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 67 Subventions (1.458.933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ENVOLUDIA ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ENVOLUDIA ayant son siège social 5/7, rue de l'Amiral Courbet 94 160 Saint Mandé, pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 290.154 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie située 11/21, rue du Chalet (10e)
(N° de dossier 2016_01528 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 3 : Une subvention de 585.398 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa structure multi-accueil Les Bambini située 20, rue Giordano Bruno (14e)
(N° de dossier 2016_01527 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 4 : Une subvention de 266.108 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie située 217, rue Saint Charles (15e)
(N° de dossier 2016_01530 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 5 : Une subvention de 317.273 euros est allouée à l'association ENVOLUDIA pour sa halte-garderie située 4, rue Frédéric Schneider (18e)
(N° de dossier 2016_01529 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 6 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO